

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE**

-00000---

**D'AGGLOMERATION**

**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 7 février 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 1 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUEBOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, LHOMME Régis, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, FACON Dorothee, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, CHRETIEN Bruno donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, EDOUARD Eric donne procuration à LEFEBVRE Nadine, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, BERROYER*

*Béatrice donne procuration à CORDONNIER Francis, BOULART Annie donne procuration à BERTOUX Maryse, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESEELE Fabrice, NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile, PERRIN Patrick donne procuration à BARRÉ Bertrand, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BRAND Hervé, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothee, TAILLY Gilles, TOURSEL-DERUELLE Karine, TOURTOY Patrick*

*Madame FACON Dorothee est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**7 février 2023**

**FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Ces crédits devront être inscrits au budget primitif de l'année.

Cette autorisation ne concerne pas les crédits votés en Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (APCP) pour lesquels la capacité à engager correspond au montant de l'AP et, la capacité à payer, au montant du CP.

Ainsi, afin de ne pas retarder la mise en œuvre de certains investissements, il est proposé d'autoriser l'engagement dans les limites suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts 2022 (BP+DM+BS hors RAR 2021)	Limite maximum autorisée de 25 %		Proposition d'engagement maximum avant vote bp 2023
<b>Budget principal</b>				
20 Etudes, logiciels, licences	3 120 000			536 000
21 Matériels, agencements, installations	18 489 480			1 697 000
23 Travaux	25 629 600			385 000
204 Subventions d'équipement versées	4 587 330			935 000
27 Cautions ou avances à verser	20 042			5 000
165 Cautions à rembourser	23 000			13 000
Total	<b>51 869 452</b>	25%	<b>12 967 363</b>	<b>3 571 000</b>
<b>Budget loisinord</b>				
20 Etudes, logiciels, licences	2 000			-
21 Matériels, agencements, installations	531 500			30 000
23 Travaux	-			-
Total	<b>533 500</b>	25%	<b>133 375</b>	<b>30 000</b>
<b>Budget bâtiments</b>				
20 Etudes, logiciels, licences	50 000			25 000
21 Matériels, agencements, installations	785 000			100 000
23 Travaux	548 000			-
165 Cautions à rembourser	60 000			10 000
Total	<b>1 443 000</b>	25%	<b>360 750</b>	<b>135 000</b>
<b>Budget Eau potable régie+dsp</b>				
20 Etudes, logiciels, licences	1 149 500			276 000
21 Matériels, agencements, installations	3 343 500			955 500
23 Travaux	6 636 000			1 345 000
Total	<b>11 129 000</b>	25%	<b>2 782 250</b>	<b>2 576 500</b>
<b>Budget assainissement régie+dsp</b>				
20 Etudes, logiciels, licences	932 855			100 000
21 Matériels, agencements, installations	692 210			290 000
23 Travaux	12 826 265			100 000
Total	<b>14 451 330</b>	25%	<b>3 612 833</b>	<b>490 000</b>
<b>Budget Quai Fluvial</b>				
21 Matériels, agencements, installations	179 534			30 000
Total	<b>179 534</b>	25%	<b>44 883</b>	<b>30 000</b>

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 janvier 2023, Il est demandé à l'assemblée d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 dans les limites reprises ci-dessus.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans les limites reprises ci-dessus.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **09 FEV. 2023**

Et de la publication le : **09 FEV. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**DEROUBAIX Hervé**



**DEROUBAIX Hervé**